



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Soutien à la construction de bâtiments en bois vaudois

L'Etat de Vaud lance un programme de subventions de 1,5 million de francs afin d'encourager l'utilisation du bois local dans les projets de nouvelles constructions. Matériau noble et élégant, le bois offre une solution bas carbone pour remplacer les matériaux énergivores, le béton notamment. En valorisant l'utilisation de cette ressource renouvelable, ce programme contribue à la réalisation des objectifs fixés par le Plan climat cantonal et vise à donner une nouvelle impulsion à des filières locales.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et la sécurité (DJES) entend favoriser l'utilisation du bois local pour les nouveaux bâtiments avec un crédit de 1,5 million de francs. Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'une prime, correspondant à 10% de la valeur moyenne du bois utilisé, pour des nouvelles constructions comprenant, au minimum, un volume de 20 m³ de bois vaudois et réalisées sur le territoire cantonal avant le 1er décembre 2031. Le programme permettrait de soutenir l'équivalent, par exemple, de 150 villas, 20 petits immeubles, 20 grands immeubles et 20 bâtiments publics de type déchetterie ou salle de gym. Les demandes de subventions pourront être déposées jusqu'au 1er décembre 2025.

Une solution de construction durable

Construire en bois indigène est un des leviers pour limiter le recours au béton et l'exploitation de gravières notamment, ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment. L'Etat de Vaud se veut exemplaire dans ce domaine et recourt au bois autant que possible pour les nouveaux bâtiments de l'administration cantonale.

Ces subventions constituent un soutien concret à l'économie circulaire et locale que le Conseil d'Etat considère comme une des priorités de son action. L'utilisation du bois indigène permet de développer des savoir-faire à toutes les étapes, de l'exploitation des forêts, au sciage et à la transformation du bois.

Avec ce programme, l'Etat de Vaud met en œuvre l'une des mesures d'impulsion pour atteindre les objectifs du Plan climat vaudois. Dans ce but, le Grand Conseil a adopté en 2022 un crédit cadre de 4 millions de francs destinés à encourager le recours au bois dans le bâtiment, en valorisant les projets innovants. Le montant de 1,5 million est financé via ce crédit. Les subventions prévues contribuent également au déploiement de la Politique forestière 2040 qui entend valoriser le bois comme matériau de construction.

Toutes les informations sur le programme de subventions à la construction en bois vaudois sont disponibles à l'adresse suivante : vd.ch/construction-bois

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2023

Renseignements complémentaires : DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, 021 316 40 27

PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES CONSTRUCTIONS EN BOIS VAUDOIS

© CFPF



© François de Limoges

Ecoquartier Codha Pra Roman, Lausanne



© Corinne Cuendet/Lignum

Salle polyvalente, Le Vaud



© Corinne Cuendet/Lignum

Centre de taille et d'assemblage
VolProd, Aigle

**Direction générale
de l'environnement
Division Forêt**

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne
021 316 44 22
info.foret@vd.ch

L'État de Vaud lance un programme de subventions afin d'inciter l'utilisation du bois indigène pour les projets de constructions nouvelles dans le canton. Ce programme, doté d'une enveloppe de 1,5 million de francs, fait partie des mesures inscrites dans le Plan climat vaudois.

Trois bonnes raisons de construire en bois indigène

- ✓ **CONSTRUIRE DE MANIÈRE DURABLE**
Le bois est non seulement un matériau naturel mais il offre une solution de construction écologique grâce à sa capacité de stockage d'en moyenne une tonne de CO₂ par m³.
- ✓ **DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS**
Le bois étant une ressource renouvelable de proximité, son utilisation dans la construction locale contribue à en réduire sensiblement les exportations et les importations.
- ✓ **RENFORCER LA FILIÈRE LOCALE**
De l'exploitation des forêts au sciage et à la transformation du bois, le choix de ce matériau noble dans la construction favorise la réappropriation et le développement de savoir-faire, et valorise l'économie locale.

Conditions

La subvention est allouée au maître d'ouvrage du projet.

Pour être éligible, la demande de subventions doit porter sur un projet de construction nouvelle, réalisée sur le territoire du canton et comprenant un volume minimum de 20 m³ de bois vaudois.

Le montant alloué est proportionnel au volume de bois vaudois mis en œuvre dans la construction. Il représente 10% de la valeur moyenne estimée du bois.

Dates à retenir

Les demandes de subventions peuvent être déposées jusqu'au **1^{er} décembre 2025**.

Les travaux doivent être réalisés avant le **1^{er} décembre 2031**.

Informations complémentaires

Pour accéder au formulaire de demande ou obtenir plus de détails sur le programme de soutien à la construction en bois vaudois, consulter la page www.vd.ch/construction-bois sur le site de la Direction générale de l'environnement.

